



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **vendredi 22 novembre 2013** à 18 h 00 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Jean ESMONIN
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Patrick CHAPUIS
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Patrick MOREAU
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. André GERVAIS

M. Alain MILLOT
M. Benoît BORDAT
M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe DELVALEE
Mme Anne DILLENSEGER
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Elizabeth REVEL
M. Georges MAGLICA
Mme Françoise TENENBAUM
Mme Christine DURNERIN
Mme Elisabeth BIOT
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain MARCHAND
M. Mohammed IZIMER
Mme Hélène ROY
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Alain LINGER
M. Franck MELOTTE
M. Louis LAURENT
M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER

M. François NOWOTNY
Mme Christine MASSU
M. Michel FORQUET
M. Claude PICARD
M. Gaston FOUCHERES
M. Pierre PETITJEAN
Mme Claude DARCIAUX
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gilles MATHEY
Mme Françoise EHRE
M. Patrick BAUDEMONT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
M. Gilles TRAHARD
Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick ORSOLA
Mme Michèle CHALLAUX
Mme Françoise VANNIER-PETIT

Membres Absents :

M. Christophe BERTHIER
Mme Nelly METGE
M. Rémi DELATTE
M. Jean DUBUET

M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude DOUHAIIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- Le **10/09/2013** : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC les bacs à déchets usagés
- Le **02/10/2013** : Arrêté décidant de l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds à la régie de recettes des cartes culture afin de percevoir les paiements par carte bancaire
- Le **08/10/2013** : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec la société SRA SAVAC

CONVENTIONS

- Le **11/09/2013** : Convention de mise en superposition d'affectation du domaine public de la défense pour la gestion d'un arrêt de bus sur la base aérienne 102 passée avec le Ministère de la Défense
- Le **15/10/2013** : Convention en vue de l'édition 2014 de l'agenda de la communauté de l'agglomération dijonnaise passée avec l'Agence Européenne de Communication Publique (AECF)

MARCHÉS

- Le **01/07/2013** : un marché subséquent n°2013114AS000000000 relatif à l'accord-cadre 201313028FD000000000 passé avec la société QUARON pour un montant maximum de 240 € HT / t. Fourniture de soude caustique dosée à 50%.
- Le **07/03/2013** : un marché à procédure adaptée n°2013115AM000000000 passé avec la société EQUINEO pour un montant maximum de 52 026 € TTC, TC 1 : 3109,6 € TTC, TC2 : 3109,6 € TTC. Accompagnement dans le cadre de la labellisation Citergie.
- Le **07/06/2013** : un marché subséquent 36 n°201313116AS000000000 relatif à l'accord-cadre 201212084FD000000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant maximum de 41432 € TTC. Invitations et cartes postales Viva Liberté.
- Le **08/07/2013** : un marché à procédure adaptée n°201313117AM000000000 passé avec la société URBANIS pour un montant maximum de 62 575 € TTC. Marché étude préalable copropriétés quartiers ANRU.
- Le **08/07/2013** : un marché à procédure adaptée n°201313119AM000000000 passé avec la société Girus avec Calia et Parme. Marché relatif à la mission d'étude et de conseil en matière d'énergie.
- Le **10/06/2013** : un marché à procédure formalisée n°201313120FM000000000 passé avec la société THERMODYN SAS pour un montant mini : 100 000 € HT maxi : 500 000 € HT. Achats de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour le groupe turbo-alternateur de l'UIOM
- Le **30/08/2013** : un marché à procédure adaptée n°201313121AM000000000 passé avec la société ESPACITE pour un montant de 14 324,21 € HT. Etude des impacts sur l'habitat du vieillissement de la population.
- Le **01/07/2013** : un marché subséquent 1 n°201313122AS relatif à l'accord-cadre 2013 (lot 6) passé avec la société PEDRON pour un montant de 4 660 €.
- Le **01/07/2013** : un marché subséquent 1 n°201313125AS relatif à l'accord-cadre 2013 (lot 7) passé avec la société ROGER pour un montant de 10 909 €.
- Le **01/07/2013** : un marché subséquent 1 n°201313126AS relatif à l'accord-cadre 2013 (lot 12) passé avec la société CANAUX pour un montant de 10 097,98 €.
- Le **01/07/2013** : un marché subséquent 1 n°201313127AS relatif à l'accord-cadre 2013 (lot 13) passé avec la société ROYER pour un montant de 8 425 €.
- Le **04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013140FD passé avec les sociétés Desertot, Roger Martin, Jacquinet paysage, Henri Martin, SNC Eiffage. Lot 1 Terrassement VRD.
- Le **04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013141FD passé avec les sociétés Novelli, SNCTP, Novelli SALA, Curot Construction, Eiffage Construction. Lot 2 Maçonnerie.
- Le **04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013142FD passé avec les sociétés SPIE, Sanitel, SA Relec, Demongeot, SNEF. Lot 3 Courant Fort.
- Le **04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013143FD passé avec les sociétés SPIE, Sanitel, SA Relec, Demongeot, SNEF. Lot 4 Courant faible.

- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013144FD passé avec les sociétés EIMI, Pedron, Boeuf, Klein, LGC. Lot 5 Chauffage ventilation.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013145FD passé avec les sociétés Boeuf, Pedron, Chambaudy, LGC. Lot 6 Plomberie sanitaires.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013146FD passé avec les sociétés Louet, Roger. Lot 7 Menuiserie Bois.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013147FD passé avec les sociétés Serrurerie Bernard, Espada. Lot 8 Menuiserie Métallique.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013148FD passé avec les sociétés MS2G, Serrurerie Bernard, Espada. Lot 10 Serrurerie.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013149FD passé avec les sociétés TPF, ISS Espaces Verts, Duc et Préneuf. Lot 11 Clôture Portail.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013150FD passé avec les sociétés SIA Revêtements, Tachin, Eurl Canaux. Lot 12 Revêtements de sol, carrelage, faïence, chape.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013151FD passé avec les sociétés Malec, Allouis, Royer, Baffy, Bonglet. Lot 13 Cloisons Sèches.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013152FD passé avec les sociétés Baffy, Bonglet, PNA. Lot 14 Ravalement de façades.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013153FD passé avec les sociétés Bonglet, Charpentiers de Bourgogne, BECI, Poirier Associés, Secobat. Lot 15 Bardage, isolation par l'extérieur.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013154FD passé avec les sociétés Charpentiers de Bourgogne, BECI, Poiriers Associés, SMAC. Lot 16 Étanchéité.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013155FD passé avec les sociétés Charpentiers de Bourgogne, groupement Bournaus Richard, UTB. Lot 17 Charpente Couverture.
- **Le 04/02/2013** : un accord cadre travaux n°2013156FD passé avec les sociétés FC BAT, Malec. Lot 18 faux plafonds.
- **Le 11/06/2013** : un marché subséquent n°2013163AS relatif au lot 12 passé avec la société CANAUX pour un montant de 18 472,51 €. Travaux Crématorium.
- **Le 11/06/2013** : un marché subséquent n°2013164AS relatif au lot 13 passé avec la société ALLOUIS pour un montant de 11 585,71 €. Travaux Crématorium.
- **Le 11/06/2013** : un marché subséquent n°2013165AS relatif au lot 1 passé avec la société HENRI MARTIN pour un montant de 193 429 €. Travaux réserves Divia.
- **Le 11/06/2013** : un marché subséquent n°2013166AS relatif au lot 15 passé avec la société SECOBAT pour un montant de 29 205,08 €. Travaux réserves Divia.
- **Le 26/07/2013** : un marché à procédure formalisée n°2013175FM passé avec la société AERODATA France pour un montant de 220 850 €. Achat d'un orthophotoplan haute résolution.
- **Le 01/10/2013** : un marché subséquent 3 n°2013197AS0000000 relatif à l'accord-cadre 201313028FD passé avec la société Beauseigneur pour un montant de 285,84 €. Fourniture de soude caustique.

CONTENTIEUX

- **Le 25/09/2013** : Arrêté désignant le Cabinet ADAMAS pour représenter la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre de la requête devant le Tribunal Administratif de Dijon, enregistrée sous le numéro 1202789-3.
- **Le 03/10/2013** : Arrêté désignant Maître BRULTET - Affaire BRUNET ET ZAMBA.

CONCESSIONS CINÉRAIRES

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
20/07/2013	Mme Jacqueline GAMBIER	1685	15	625,00 €
22/07/2013	Mme Nicole ROUGEMONT	1686	15	156,00 €
25/07/2013	M. PIETRO CERRI	1687	15	156,00 €
27/07/2013	Mme Colette MILLOT	225-A	15	156,00 €
02/08/2013	Mme Thérèse ORLANDINI	223-A	15	359,00 €
04/08/2013	Mme Johana DESCLERC	1688	15	359,00 €
07/08/2013	M. Michel LERBET	1690	30	312,00 €
12/08/2013	M. Eric MARTIN	1691	15	156,00 €
12/08/2013	Mme Raymonde MARTIN	1692	15	156,00 €
19/08/2013	Mme Françoise LACHAUD	295	50	3 898,00 €
26/08/2013	Mme Suzanne PRUGNIAUX	1696	15	359,00 €
27/08/2013	Mme Sylvie MIGNON	222-A	15	156,00 €
27/08/2013	Mme Muriel CONTASSOT	1697	30	312,00 €
30/08/2013	Mme Sylvie SENEZ	235-A	15	156,00 €
03/09/2013	M. Jean-Pierre SEVES	296	15	992,00 €
06/09/2013	M. François GUILLAUME	1698	15	156,00 €
10/09/2013	M. Daniel GOÛT	297	50	2 882,00 €
10/09/2013	Mle Aïna MANSOOR	182-A	6	362,00 €
10/09/2013	Mme Catherine GAILLARD	228-A	15	156,00 €
11/09/2013	Mme Geneviève POIRIER	224-A	15	156,00 €
13/09/2013	Mme Catherine CONREUX	1699	30	312,00 €
13/08/2013	Mme Jocelyne DETAIL	1693	50	520,00 €
13/08/2013	Mme Karine BUSTON	1694	15	359,00 €
16/08/2013	M. Gérard PIROT	1695	30	717,00 €
18/09/2013	Mme Arlette KOTUC	1145-A	15	227,92 €
19/09/2013	Mme Monique THIBAUT	1700	15	156,00 €
19/09/2013	M. Robert CHAPPE	1701	15	156,00 €
23/09/2013	Mme June FULLELOVE	298	6	342,00 €
23/09/2013	M. René PERY	778-A	30	-180,79 €
25/09/2013	Mme Yvette BIJARD	240-A	15	156,00 €
26/09/2013	Mme Marlyne RIEFENSTAHL	1702	15	156,00 €
27/09/2013	Mme Marie-Ascension THOMIN	1703	15	359,00 €
30/09/2013	Mme Monique KOCH	1704	15	156,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Débat d'orientation budgétaire pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaires pour l'exercice 2014.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Admission en non-valeur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'admettre** en non-valeur ces titres, à l'exception :

→ sur le budget principal, des 2 titres émis en 2006 et 2007 à la suite de jugements du tribunal correctionnel pour 2 627,71 € et 2 023,24 €, la collectivité souhaitant que le comptable public continue les poursuites ;

→ sur le budget annexe des transports, des 2 titres émis en 2011 à la suite de jugements du tribunal correctionnel pour 351 € et 351 €, la collectivité souhaitant que le comptable public continue ses poursuites.

Soit par budget :

▶ **BUDGET PRINCIPAL**, admission en non-valeur à hauteur de 3 149,17 € ;

▶ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, admission en non-valeur à hauteur de 561,96 € ;

▶ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**, refus des admissions en non-valeur proposées.

- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n°1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** les mouvements budgétaires mentionnés ci-dessus, selon le détail joint en annexe à la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Tarifs des concessions pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer**, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs du complexe funéraire tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé ;
- **de dire** que le droit à concession fera l'objet d'un reversement d'un tiers aux CCAS des 24 communes membres de la Communauté d'Agglomération, au prorata des derniers chiffres de population légale ressortant du dernier recensement général ou complémentaire publiés au Journal Officiel du 31 décembre de l'année précédent l'exercice considéré, sur la base des montants figurant dans le tableau en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mutualisation des services "Politique de la ville, Emploi, Insertion, Economie Sociale et Solidaire" et "Renouvellement urbain" de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Conventions de mise à disposition réciproque de personnel

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe d'une mutualisation des services « Politique de la ville, Emploi, Insertion, Economie Sociale et Solidaire » et « Renouvellement urbain » de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions de mise à disposition réciproque de personnel entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer toute autre pièce nécessaires à la mise en oeuvre et à l'exécution de ces mutualisations.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mutualisation des services Information-Documentation de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Convention de mise à disposition de moyens

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de mise à disposition de moyens, à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Modalités de mise en oeuvre des astreintes à la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'instaurer** un dispositif d'astreintes à la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications, dans les conditions proposées ;
- **de dire** que ces astreintes seront rémunérées sur la base des montants réglementaires ou compensées en temps si les nécessités de service le permettent ;
- **de dire** que ce régime s'appliquera aux agents titulaires et non titulaires de la direction concernée à compter du 1er décembre 2013.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Navette courrier quotidienne par cargo-cycle - Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de constituer** un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour les prestations de navette courrier quotidienne par cargo-cycle ;
- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du marché ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Philippines - Typhon Haiyan du 08 novembre 2013 - Attribution d'une aide exceptionnelle

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une aide exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Secouristes sans frontières » ;
- **d'attribuer** une aide exceptionnelle de 10 000 € qui sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) du centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européenne (MAEE), sur le compte n° 0000M055150 ouvert à la Trésorerie Générale pour l'étranger ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Emploi insertion - dispositif emplois avenir - soutien aux associations - signature des conventions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les 47 attributions de subvention aux 37 associations retenues ;
- **d'autoriser** le Comité de Pilotage à attribuer les trois postes restants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions avec les différentes associations ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avenant 2014 au protocole du PLIE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le protocole joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention 2014 à la MDEF pour le projet de GPEC ESS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'attribution de 4 000 € à la Maison de l'Emploi et de la formation du bassin dijonnais ;
- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget 2013.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avenant 2014 au Projet Urbain de Cohésion Sociale

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

**14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME PARC PRIVE ANCIEN -
Rénovation énergétique : Avenant au Contrat Local d'Engagement (CLE)**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les dispositions de l'avenant n°1 au contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique, tel qu'annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'État et l'Anah et portant sur la période 2014-2017 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

**15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE -
Fichier partagé de la demande - Association régionale d'études pour l'habitat Est (AREHA Est) :
Subvention de fonctionnement 2013**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'association régionale d'études pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, une subvention de fonctionnement de 5000 euros au titre de l'année 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

**16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE -
Réhabilitation thermique - SCIC HABITAT Bourgogne - Demande de subventions au titre de la
programmation 2013**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT Bourgogne – *Le Katamaran – 41 Avenue Françoise Giroud BP 30428 – 21004 DIJON Cedex* -, un total de subventions d'un montant de 255 000 € au titre de l'opération de réhabilitation thermique 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

**17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE -
Réhabilitation thermique - ORVITIS : Demande de subventions au titre de la programmation 2013**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS - 17 Boulevard Voltaire BP 90104 21001 DIJON Cedex -, au titre de sa programmation 2013 en matière de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré, un montant total de subventions de 564 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

**18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE -
Réhabilitation thermique - VILLEO : Demande de subventions au titre de la programmation 2013**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO - 28 Boulevard Clemenceau BP 30312 21003 DIJON Cedex -, un total de subventions d'un montant de 90 000 € au titre de sa programmation de réhabilitation thermique 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

**19. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE -
Nouveau règlement d'intervention en faveur des opérations de production**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les critères d'éligibilité ainsi que les modalités de soutien financier des opérations de production d'habitat à loyer modéré, telles que figurant dans le règlement d'intervention annexé à la présente délibération ;
- **de dire** que ces dispositions s'appliqueront pour toute nouvelle demande relevant des opérations financées à compter de la Délégation 2014 de gestion des aides à la pierre Etat ;
- **de dire** que chaque opération bénéficiaire de ce dispositif fera l'objet d'une délibération spécifique ;
- **de subordonner** le versement des subventions aux bénéficiaires, à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de financement et à la justification des dépenses réalisées ;
- **de dire** que les montants des dépenses, réalisées dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles affectées à cet effet, seront imputés sur les crédits de paiement ouverts aux budgets successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de ces dispositions.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

20. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE - SCIC HABITAT Bourgogne : Demande de subventions PLH - acquisition en VEFA de 9 logements (6 PLUS, 3 PLAi), 1 rue de la Boudronnée et 11-13 avenue Maréchal Lyautey à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON cedex-, pour l'acquisition en VEFA de 9 logements BBC (6 PLUS, 3 PLAi), situés 1 rue de la Boudronnée/11-13 avenue Maréchal Lyautey à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 133 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 78 000 € au titre des PLUS,
 - 55 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC HABITAT Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

21. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE - DIJON HABITAT : Demande de subventions PLH - acquisition en VEFA de 20 logements (14 PLUS, 6 PLAi), rue Henri Matisse à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Lerclerc – BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'acquisition en VEFA de 20 logements BBC (14 PLUS, 6 PLAi), situés rue Henri Matisse à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 293 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 182 000 € au titre des PLUS,
 - 111 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

22. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE - VILLEO - Demande de subventions PLH : acquisition en VEFA de 8 logements (6 PLUS, 2 PLAi), 20-22 avenue du Drapeau à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'acquisition en VEFA de 8 logements collectifs BBC (6 PLUS, 2 PLAi), situés 20/22 avenue du Drapeau à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 115 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 78 000 € au titre des PLUS,
 - 37 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

23. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE - SCIC HABITAT Bourgogne : Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition VEFA de 12 logements PLS situés 12 rue des Valendons à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à SCIC HABITAT Bourgogne la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de deux prêts PLS d'un montant total de 1 008 100 €, se décomposant en un prêt PLS de 559 149 € et un prêt PLS « foncier » de 448 961 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition en VEFA de 12 logements sis 12 rue des Valendons à Dijon. Les caractéristiques principales sont annexées à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec SCIC HABITAT Bourgogne et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

24. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE - ADOMA : Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition-amélioration de 128 logements, résidence Fontaine d'Ouche, 4 avenue du Lac à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à ADOMA la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt de 24 586 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'opération de restructuration de sa résidence sociale située 4 avenue du lac à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec la S.A. ADOMA et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AEROPORT Dijon-Bourgogne - Protocole de partenariat pour le financement de l'aéroport Dijon-Bourgogne à compter du 1er juin 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le Protocole de partenariat pour le financement de l'aéroport Dijon-Bourgogne.

SCRUTIN : POUR : 64 ABSTENTION : 7
 CONTRE : 9 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association pour l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO - Soutien financier au plan d'action 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que la Communauté d'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 15 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de compétitivité Vitagora - Contrat de performance 2013-2018

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le Contrat de Performance 2013-2018 du Pôle de Compétitivité Vitagora, aux côtés de l'Etat et des collectivités partenaires.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Acquisition du Domaine de la Cras

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur le Groupement Foncier Agricole « de la Cras » plusieurs parcelles de terrain situées sur le territoire de Dijon d'une superficie totale de 60 ha 15 a 27 ca, sur le territoire de Plombières-les-Dijon d'une superficie totale de 55 ha 71 a 46 ca, sur le territoire de Corcelles-les-Monts d'une superficie totale de 30 ha 42 a 74 ca, sur Madame Bernadette Perrin la totalité des parties bâties et plusieurs parcelles de terrain situées sur le territoire de Plombières-les-Dijon d'une superficie totale de 4 ha 13 a 76 ca, sur la SAFER de Bourgogne – Franche-Comté plusieurs parcelles de terrain situées sur le territoire de Corcelles-les-Monts d'une superficie totale de 1 ha 03 a 93 ca, sur le territoire de Dijon d'une superficie totale de 6 ha 79 a pour les parcelles déjà acquises et de 1 ha 25 a 60 ca pour les parcelles en cours d'acquisition, sur le territoire de Plombières-les-Dijon d'une superficie totale de 7 ha 85 a 92 ca ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 1 304 674,85 € , se répartissant ainsi : un montant de 515 024,30 € revenant au Groupement Foncier Agricole « de la Cras », un montant de 750 000 € revenant à Madame Bernadette Perrin, un montant total de 39 650,55 € revenant à la SAFER de Bourgogne – Franche-Comté, composé des montants suivants : 34 060,18€ pour les parcelles déjà acquises et 1 682,15 €, 1 517,95 € et 2 390,27 € pour les parcelles en cours d'acquisition sur trois propriétaires, auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires de négociation dus à la SAFER de Bourgogne – Franche-Comté d'un montant total de 128 602,38 € TTC ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces acquisitions par actes notariés ;
- **d'établir** au profit de la Chambre départementale d'agriculture de la Côte d'Or un bail emphytéotique sur la totalité de ces biens, d'une durée de 40 ans, à compter du 31 décembre 2013 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ce bail par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 11 PROCURATIONS

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZI Dijon-Longvic - 4 boulevard Eiffel - Cession d'un tènement foncier par promesse synallagmatique de vente

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la SCI «Du Lion» - Route de Gray - 21490 Varois-et-Chaignot du tènement foncier situé 4 boulevard Eiffel dans la zone industrielle de Dijon-Longvic, d'une superficie de 1 ha 59 a 02 ca, cadastré section BT n°11 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le prix de 660 000 € hors droits et taxes ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : démolition des bâtiments actuels par le Grand Dijon et à sa charge, réalisation par le Grand Dijon d'une étude de sols ne révélant aucune pollution incompatible avec le projet d'activités économiques envisagé par l'acquéreur, le Grand Dijon se réservant la possibilité de prendre en charge les éventuelles mesures de dépollution, obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZI Dijon-Longvic - 5 boulevard de Beauregard - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la société « EDIB » - 5 boulevard de Beauregard - 21600 Longvic, une parcelle de terrain d'une superficie de l'ordre de 9 500 m², située dans la zone industrielle Dijon-Longvic, cadastrée section BV n° 34p ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant unitaire de 25 € le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZI Dijon-Longvic - Boulevard Eiffel - Constitution d'une servitude de tréfonds

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la société « EDIB » à réaliser une conduite de refoulement de ses eaux pluviales traitées, sur les propriétés du Grand Dijon situées sur la commune de Longvic, boulevard Eiffel, cadastrées section BV n°8, n°18, n°38, n°23, n°34p et sur la parcelle située sur la commune d'Ouges cadastrée section ZK n°98 conformément au plan ci-annexé ;
- **de dire** que les travaux et la remise en état des terrains seront exécutés sous la seule responsabilité de la société « EDIB » et dans le respect du cahier des charges des plans de recolement élaboré par le Grand Dijon ;
- **de dire** que le Grand Dijon s'engage à ne réaliser aucune plantation de haute tige, aucun travaux ou constructions de nature à mettre en péril ou à empêcher l'accès à la conduite de refoulement ;
- **de dire** que cette servitude tréfoncière sera consentie à titre gratuit et instaurée par acte notarié, aux frais de la société « EDIB » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

32. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZI Dijon-Longvic - Boulevard Eiffel - Cession d'un tènement foncier par promesse de vente

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société « GAFIHC » - 2 rue de Skopje – 21000 Dijon de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de l'ordre de 2 ha 40 a situées dans la zone industrielle de Dijon-Longvic, cadastrées section BV n°38p et n°34p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse de vente, assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : régularisation de l'acte d'acquisition de la parcelle BV n°34p, obtention du permis de construire purgé de tous recours, obtention d'un financement sous forme d'un contrat de crédit-bail, permis d'aménager purgé de tous recours, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association "Entreprendre pour apprendre" - Demande de subvention 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association « Entreprendre pour apprendre », une subvention de 10 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2014.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE "Société des Meilleurs Ouvriers de France" - Groupement Côte d'Or - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 2 500 € au Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France, au titre de la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise pour l'organisation des sélections du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » session 2014, en Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

35. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association ASC TRW - Demande de subvention exceptionnelle

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 5 000 € au titre de l'exercice 2013 à l'association A.S.C. TRW au profit des salariés de TRW ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

36. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Université de Bourgogne - Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - Assemblée Générale du groupement de Recherche "Interférences d'ondes"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 1 500 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer l'Assemblée Générale énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

37. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Université de Bourgogne - Organisation de divers colloques - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 2 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer le colloque énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2014.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

38. DEPLACEMENTS Convention de financement pour l'exploitation et la gestion de l'espace de vente intermodal (EVI) du pôle d'échange multimodal (PEM) de Dijon-Ville 2014-2016

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention de financement pour l'exploitation et la gestion de l'Espace de Vente Intermodal (EVI) du pôle d'échange de Dijon Ville pour les années 2014-2016 ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de financement telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

39. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagement du local Velo station - Autopartage - Attribution d'une subvention à Gares et Connexions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 10 000 € HT à SNCF Gares & Connexions au titre de l'aménagement du local de la Vélostation situé en Gare de Dijon Ville, dans le cadre de la mise en place du service autopartage ;
- **d'autoriser** le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATIONS

40. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de PLOMBIERES les DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Plombières-lès-Dijon à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 16 387,00 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATIONS

41. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de PERRIGNY les DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Perrigny-lès-Dijon à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 3 450 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATIONS

42. ENVIRONNEMENT Rapport de situation du Grand Dijon en matière de développement durable

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le rapport de situation en matière de développement durable du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

43. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs de la Redevance Spéciale pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'appliquer** aux tarifs 2013 (2,65 € le litre) un taux d'inflation de 1,4 %, soit pour 2014 un prix au litre de 2.69 €.

A titre indicatif, voici quelques exemples du tarif annuel 2014 des bacs avec application du prix au litre :

Bacs :	Tarifs annuels 2014 :
120 litres	322.80 €
240 litres	645.60 €
360 litres	968.40 €
660 litres	1 775.40 €

- **de définir** un tarif de mise à disposition de bacs de rotation de 0.06 € le litre comprenant leur coût de location et de maintenance ; il est précisé que cette dotation de bacs de rotation n'augmentera pas le nombre de bacs pouvant être présentés à la collecte.

A titre indicatif, voici quelques exemples du tarif de location annuel 2014 des bacs avec application du prix au litre :

Bacs :	Tarifs annuels 2014 0.06 € le litre:
120 litres	7.20 €
240 litres	14.40 €
360 litres	21.60 €
660 litres	39.60 €

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

44. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs de collecte des déchets verts en porte à porte pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de reconduire** pour l'année 2014 le service pour une durée de 37 semaines (du 31 mars au 10 décembre) et pour le même montant annuel de 45 € TTC / bac.

Le tableau ci-après donne à titre indicatif le montant des abonnements en fonction du nombre de bacs et de la date d'abonnement :

	<i>Prix pour 1 bac de 240 l</i>
<i>Convention signée avant le 30 avril</i>	45 €
<i>Convention signée entre le 1er mai et le 31 mai</i>	39 €
<i>Convention signée entre le 1er juin et le 30 juin</i>	33 €
<i>Convention signée entre le 1er juillet et le 31 juillet</i>	25.50 €
<i>Convention signée entre le 1er août et le 31 août</i>	19.50 €
<i>Convention signée entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre</i>	13.50 €

Le coût de l'abonnement est proportionnel au nombre de bacs (ex : 2 bacs avec convention signée avant le 30 avril : 45 x 2 = 90 €)

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

45. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs 2014 pour les composteurs individuels

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les modalités de mise à disposition des composteurs de la façon suivante :
- 15 € par appareil d'un volume de 400 litres (caution) +1 bio seau
 - 20 € par appareil d'un volume de 600 litres (modèle 400 litres + kit d'extension – caution + 1 bio seau)
 - 5 € par kit d'extension seul (lorsque l'utilisateur dispose déjà du modèle de 400 litres)
 - 2,60 € par bio-seau supplémentaire (prix d'achat ttc)
- **d'approuver**, les conventions de mise à disposition ci-jointes.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

46. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs UIOM pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'actualiser** des tarifs pour 2014 à hauteur du taux d'inflation de 1.4 % :

- Déchets Industriels Banals (DIB) : **87 € TTC hors TGAP** ;
- DIB triés (refus non recyclables issus d'un centre ou d'une plate-forme de tri agréés avec justificatif à l'appui) et / ou Ordures Ménagères issues de collectes sélectives : **76 € TTC hors TGAP** ;
- Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) et/ou Déchets présentant des propriétés physico-chimiques particulières rendant difficile le stockage en fosse ou le traitement (très bas ou très haut PCI) : **136 € TTC hors TGAP**.

L'UIOM étant certifiée ISO 14001 et rejetant des émissions en oxydes d'azote inférieures à 80 mg/Nm³, le montant de TGAP bénéficiera de 50 % de réduction (4 € la tonne en 2013).

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

47. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs DASRI pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1er janvier 2014 en leur appliquant une augmentation de 1,4 %.

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

→ Apports de 0 à 20 tonnes par mois : 351 € HT / tonne hors TGAP ;

→ Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 310 € HT / tonne hors TGAP ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

→ Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : 351 € HT / tonne hors TGAP ;

→ Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : 310 € HT / tonne hors TGAP ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Forfait « bac contaminé radioactif » : 413 € HT par GRV.

• Forfait « non-conformité 103 € HT par GRV réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 10 PROCURATIONS

48. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs CET pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de reconduire** en 2014 les tarifs 2013 et de préciser que le tarif des déchets inertes recyclables, ne sera appliqué que dans la mesure où la plate-forme de recyclage est en activité.

▪ Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, délaix minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : 3,55 € HT / tonne, sous réserve du fonctionnement de la plate-forme de recyclage des déchets inertes ;

▪ Autres déchets inertes non recyclables dont terre : 7,10 € HT la tonne ;

▪ Argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec après compactage, et terre végétale : gratuité si besoin pour la réhabilitation du site.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 10 PROCURATIONS

49. ENVIRONNEMENT Plan Climat Energie Territorial et Programme Local de Prévention - Convention avec l'association PRIORITERRE et attribution d'une subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite, avec l'association PRIORITERRE, relative à l'intégration du module déchets au Défi Familles Eco Logis ;

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 3 300 € à l'association PRIORITERRE ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention bipartite avec l'association PRIORITERRE.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 10 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le - 5 DEC. 2013

Le Président,



François REBSAMEN

